



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

| Date de la convocation<br>3 Juin 2009  | Heure de la séance<br>18 heures | Lieu de la séance<br>Salle du Peyral<br>Péret |
|--|---------------------------------|---|
| <p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,<br/> <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,<br/> <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,<br/> <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain<br/> <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe<br/> <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN<br/> Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador,<br/> <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane<br/> <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques<br/> <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,<br/> <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves<br/> <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard<br/> <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,<br/> <b>PAULHAN</b> : M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard<br/> <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël<br/> <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean<br/> <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.RIGAUD Christian<br/> <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël<br/> M.REVEL Claude à M.SEGURA René<br/> M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain<br/> M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier<br/> M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel<br/> M.BARDEAU Francis à M.DRUART David<br/> M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p> |                                 |   |

### Objet : Convention d'objectifs 2009 avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que chaque année la Communauté de Communes signe une convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.

Il ajoute que dans le cadre de cette convention, la MDE s'engage à réaliser les actions cofinancées par les communautés de communes selon les objectifs décrits ci-dessous :

✓ Pépinière d'entreprises :

- Suivi semestriel de l'ensemble des porteurs de projets souhaitant être suivies par la pépinière d'entreprises ; des entreprises suivies par la pépinière : nombre d'entreprises avec leurs noms, adresses, secteurs d'activité, nombre d'emplois, état d'avancement.
- Détection par la pépinière des entreprises pouvant être hébergées dans les hôtels d'entreprises communautaires
- Descriptif annuel du potentiel économique (en particulier chiffre d'affaires, montant des investissements) et des emplois créés par les entreprises de la pépinière
- Participation des communautés de communes au comité de sélection et à l'accompagnement des projets et entreprises, en particulier pour les entreprises hébergées en hôtels d'entreprises communautaires et suivies par la pépinière d'entreprises ; poursuite du nouveau mode opératoire avec les autres acteurs du territoire, notamment les chambres consulaires par la mise en place de la cellule de suivi trimestriel.

✓ Bourse à l'immobilier :

- Gestion mensuelle d'une base de données sur l'offre et de la demande immobilière à vocation professionnelle.
- Suivi quantitatif et qualitatif (commune d'origine du porteur de projet, commune(s) d'implantation demandée(s), secteur d'activités, superficie du terrain, superficie du bâtiment, nombre d'emplois concerné) des demandes Relais du Cospe régional : diffusion et suivi des offres de l'AFII

De manière transversale, la synergie entre acteurs du territoire est recherchée afin d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en terme d'aménagement économique. Le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault sert de cadre de référence.

Le montant de la convention 2009 s'élève à : 7457 Euros

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré

**A LA MAJORITE,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis pour l'année 2009 telle que présentée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.